



53 rue de la Papinerie - Parc d'Activités Versant Nord Est
59452 LYS LEZ LANNOY Cedex
Tél. : 03.20.66.10.70
www.sogemaservices.com
formation@sogemaservices.fr

PROGRAMME

HABILITATION HYDRAULIQUE NIVEAU HY2 – RECYCLAGE EN INTER-ENTREPRISES Année 2025

OBJECTIFS :

- ❖ Assurer les actions de contrôle de performances, certains réglages sur régulateur de pression ou de débit sans démontage de la tuyauterie, pour échanges standard.
- ❖ Faire appliquer les consignes de sécurité.

PUBLICS :

- ❖ Toute personne désignée dans l'entreprise pour diriger/réaliser les travaux sur les installations, ou à proximité, et chargée de faire appliquer les consignes de sécurité.
- ❖ La personne peut travailler seule ou avec une autre personne.

PRE-REQUIS :

- ❖ Niveau minimum requis : BP ou équivalent
- ❖ Initiation hydraulique Niveau 2
- ❖ Lecture de schémas hydrauliques

Méthode et Moyens Pédagogiques :

- ❖ Alternance théorie / terrain
- ❖ Supports pédagogiques (livrets)
- ❖ Diaporamas, Logiciels d'animation
- ❖ Composants de démonstration, banc

Durée – Prix – délai d'accès :

- ❖ 1 jour (7H) 400,00 € HT/Pers.
- ❖ Délai d'accès : 2 mois

Lieu :

- ❖ Locaux de **SOGEMA**

Les plus :

- ❖ Formation réalisée par des professionnels terrain
- ❖ Formation réalisable en intra avec pratique sur vos propres équipements (recommandé)

- Rappel à propos de l'habilitation
- Définitions
- Rappel des fondamentaux de l'hydraulique
- Règles de sécurité liées aux risques de l'hydraulique :

Protection individuelle

Application des consignes de sécurité

Mise en sécurité du système et verrouillage en position des éléments mobiles

Mesures dynamiques des performances d'un système hydraulique

Opérations de réglage sur les éléments de régulation

- Lecture de schémas hydrauliques
- Analyse des risques hydrauliques liés aux interventions
- Règles en cas d'accident
- Application pratique sur banc hydraulique ou installation spécifique
- Validation par un QCM
- Correction et évaluation du stage en commun

Formations
accessibles PSH

